



N°29 - décembre 2020

Les premiers dispositifs du volet agricole de FRANCE RELANCE sont ouverts !



Le volet "Transition agricole, alimentation et forêt" du plan de relance se fixe 3 objectifs :

- renforcer la souveraineté alimentaire ;
- accélérer la transition agro-écologique pour donner accès à tous les français à une alimentation saine, durable et locale ;
- adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique.

1.2 milliards d'euros sont ainsi spécifiquement dédiés en 2021 et 2022 au secteur agricole, auxquels s'ajoutent les mesures transversales du plan de relance dont bénéficieront les agriculteurs, les industries agroalimentaires et le secteur forêt/bois.



Le soutien est actuellement décidé et ouvert aux dépôts de projets pour les dispositifs suivants :

-> à destination des filières et de leurs outils



Aide financière pour accompagner la structuration des filières agricoles et agroalimentaires



Aide financière pour accompagner la structuration des filières protéines végétales



Appel à Manifestations d'intérêt 2020-2021 - projets de développement et de valorisation des protéines végétales en Nouvelle-Aquitaine



Le plan de modernisation des abattoirs : **cadrage validé et la téléprocédure ouvrira le 15 décembre**



Le fonds avenir BIO

-> pour les exploitation agricoles, CUMA, ETA



Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique, visant à réduire (voire substituer) ou optimiser l'usage des intrants (produits phytosanitaires, effluents, fertilisants) :

cadrage validé et la téléprocédure ouvrira le 4 janvier 2021



Aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique, visant à améliorer la résilience des agriculteurs face aux aléas climatiques (gel, grêle, sécheresse, vent) :

cadrage validé et la téléprocédure ouvrira le 4 janvier 2021



Aide à l'investissement dans des équipements spécifiques permettant la culture, la récolte et le séchage d'espèces riches en protéines végétales et le développement de sursemis de légumineuses fourragères :

cadrage validé le 17 décembre et la téléprocédure ouvrira le 4 janvier 2021



Pour la filière forêt-bois, un appel à manifestation d'intérêt qui vise à sélectionner des porteurs de projet pour déployer une aide au renouvellement forestier

-> spécifiquement pour les entreprises de l'aval



Appel à Projets - soutien à l'investissement dans les secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie (national)



Appel à Projets territorial - soutien à l'investissement industriel dans les territoires

A suivre, l'ouverture d'autres dispositifs au cours de 2021 :

- ✓ Pacte "bio-sécurité - bien-être animal" en élevage : ouverture prévue en janvier/février ;
- ✓ Programme "Plantation de haies !" : un appel à projet régional est prévu au cours du premier trimestre 2021 ;
- ✓ "Bon bilan carbone" : financement de diagnostics dans les exploitations agricoles par des organismes professionnels labellisés ;
- ✓ Crédit d'impôt pour la certification HVE ;
- ✓ Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes (début janvier 2021) ;
- ✓ Développer les projets au service d'une alimentation saine et locale, au coeur des territoires : Appel à projets du Programme National pour l'Alimentation (Projets d'Alimentation Territoriaux) ;
- ✓ Initiative "jardins partagés".



pour plus d'informations :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RELANCE>

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

<https://agriculture.gouv.fr/francerelance-le-volet-transition-agricole-alimentation-et-foret>

Pour tout complément d'information sur la lettre

www.vienne.gouv.fr

ddt@vienne.gouv.fr

et sur les réseaux sociaux



facebook.com/Prefet86/



twitter.com/Prefet86



instagram.com/prefet86/

La lettre de la DDT 86 - Lettre n°29 - Décembre 2020

Éditeur : Préfecture de la Vienne - Direction départementale des territoires de la Vienne